

# Règlement du concours d'expression artistique 2021-2022

## **Article 1 : Structure organisatrice et nature du concours**

L'Université Gustave Eiffel, par l'intermédiaire du Service de Santé Universitaire et plus spécifiquement de son Pôle Handicap, propose un concours d'expression artistique aux étudiants en situation de handicap, inscrits au sein de l'établissement.

*Siège :*

*Campus Marne la Vallée*

*5 Bd Descartes – Champs sur Marne*

*77454 Marne la Vallée Cedex 2*

*Service concerné :*

*accueilhandicap@univ-eiffel.fr*

L'objectif de ce concours est de permettre aux étudiants de s'exprimer à travers l'art. Nous espérons également sensibiliser la communauté universitaire à la question du handicap.

## **Article 2 : Modalités de participation/transmission des œuvres**

Le concours est ouvert à tous les étudiants inscrits administrativement à l'Université Gustave Eiffel.

Les participants sont invités à choisir l'un des deux thèmes proposés ci-dessous et à présenter une œuvre originale qui respectera les contraintes indiquées.

Les participants peuvent concourir dans une seule catégorie et ne pourront donc proposer qu'une seule œuvre.

Les propositions devront être inédites.

- **2 thèmes, au choix :**

- **La résilience** : « Les 5 sens des handicapés sont touchés mais c'est un 6e qui les délivre ; bien au-delà de la volonté, plus fort que tout, sans restriction, ce 6e sens qui apparaît, c'est simplement l'envie de vivre. » Grand Corps Malade
- **La singularité** : « Ils se moquent de moi parce que je suis différent. Je me moque d'eux parce qu'ils sont tous pareils. » Kurt Cobain

- **3 catégories, au choix :**

- *A écouter ...*

Proposition d'une œuvre sonore (pièce radiophonique, musique bruitiste, électronique, orchestrale, MAO, poésie sonore etc.).

- *A voir ...*

Proposition d'une œuvre visuelle fixe (peinture, dessin ou photographie) ou animée (court métrage, documentaire, animation etc.).

- *A écrire ...*

Proposition d'une œuvre littéraire (nouvelle, poème, conte etc.).

- **Contraintes :**

- Œuvre sonore : 3 minutes maximum
- Œuvre picturale ou photographique : format de châssis numéro 40 maximum pour une peinture, format A1 maximum pour une photographie ou un dessin
- Œuvre cinématographique : 5 minutes maximum
- Œuvre littéraire : 3 pages maximum

Les œuvres devront être envoyées à : [accueilhandicap@univ-eiffel.fr](mailto:accueilhandicap@univ-eiffel.fr) aux formats ci-dessous :

- en pdf pour les œuvres littéraires,
- aux formats MP3 ou WAV pour les œuvres sonores,
- aux formats MP4, MOV ou AVI pour les œuvres visuelles animées,
- au format JPEG pour les œuvres visuelles fixes.

**Dans le corps du mail, les participants devront indiquer leurs nom(s) et prénom(s), leur numéro étudiant, le thème choisi, ainsi que la catégorie pour laquelle ils souhaitent concourir.**

**Attention, si l'un de ces éléments est manquant, la participation ne pourra pas être enregistrée.**

### **Article 3 : Dates**

Le concours débutera le jeudi 2 décembre 2021 et se terminera le vendredi 14 janvier 2022. Les résultats seront proclamés, par mail, le lundi 28 février 2022, au plus tard.

### **Article 4 : Critères d'évaluation**

Les membres du jury (personnel de l'établissement) évalueront les œuvres en fonction de critères tels que la créativité, le respect du thème, le respect des contraintes, la recherche (approfondissement du sujet, originalité, subtilité).

Ils désigneront les trois productions qui auront retenu leur attention.

### **Article 5 : Récompenses**

Les trois premières propositions, arrivées en tête du classement réalisé par le jury, seront récompensées.

Les gagnants se verront offrir 3 prix, sous forme de cartes cadeaux multi-enseignes :

1<sup>er</sup> prix : 150 euros

2<sup>ème</sup> prix : 100 euros

3<sup>ème</sup> prix : 50 euros

En cas d'égalité entre les participants, l'organisatrice du concours se réserve le droit, en toute objectivité et en se référant à la même grille d'évaluation que les membres du jury, de départager les productions.

### **Article 6 : Autorisations**

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury qui seront sans appel.

Elle implique que les participants donnent leur accord pour la publication et la diffusion de leur(s) œuvre(s) et de leur nom et prénom(s)<sup>1</sup>, sur les réseaux sociaux et supports de communication de l'Université Gustave Eiffel, lors des événements organisés par l'établissement et, si possible, sur les sites Emaze ou Padlet.

A cette fin, les participants cèdent, au profit de l'Université Gustave Eiffel, à compter de la date de début du concours et pour une durée de soixante-dix (70) ans et pour le monde entier, l'ensemble de leurs droits patrimoniaux d'auteur sur leur(s) œuvre(s), que sont le droit de reproduction, et de représentation dans le but de faire connaître leurs talents artistiques et de sensibiliser la communauté universitaire à la question du handicap.

---

<sup>1</sup> L'accord de diffusion des informations d'identification peut toutefois faire l'objet d'une rétractation avant publication (art. 7 al. 3 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016)

## **Cession du droit de représentation**

Etant rappelé que selon l'article L122-2 du Code de la propriété intellectuelle la représentation consiste en la « communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque » notamment par présentation publique, les participants autorisent l'Université Gustave Eiffel à communiquer elle-même au public les œuvres, dès lors que cela ne génère pas de recettes, par les moyens de communication au public en ligne suivant :

- Sur les sites internet et intranet de l'Université Gustave Eiffel, dans un format basse définition ne permettant pas la reproduction à l'identique des œuvres.
- Par tous procédés de représentation existants ou à venir, et notamment télédiffusion et projection publique par voie hertzienne, par câble, satellite, numérique, et transmissions dans un lieu public des œuvres télédiffusées, et notamment, si possible, sur les sites Emaze ou Padlet.

## **Cession du droit de reproduction**

Etant rappelé que selon l'article L122-3 du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction consiste dans « la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte », les participants autorisent l'Université Gustave Eiffel à :

- Reproduire tout ou partie des œuvres à des fins de promotion sur tous supports de communication tels que (liste non exhaustive) : brochure, programme, catalogue, magazine, dossier de presse, affiches,
- Reproduire les œuvres dans un catalogue ou dans tout ouvrage édité par l'Université Gustave Eiffel dans le cadre de ses activités.

Les participants garantissent l'Université Gustave Eiffel contre tout trouble, revendication, ou recours émanant de tiers à l'occasion de l'exécution des obligations du règlement.

Cette autorisation est donnée à titre gratuit. Cette autorisation exclut toute autre utilisation notamment dans un but commercial ou publicitaire.

*Vos données personnelles seront traitées par l'Université Gustave Eiffel, dans le cadre de l'organisation du concours. Seuls les agents du Service de Santé Universitaire et les membres du jury auront accès aux informations que vous nous aurez transmises pour valider votre participation. Vos données ne feront jamais l'objet d'un transfert en dehors de l'Union européenne. Ces données seront conservées le temps de la gestion du concours.*

*Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant directement auprès du pôle handicap : [accueilhandicap@univ-eiffel.fr](mailto:accueilhandicap@univ-eiffel.fr) ou de sa Déléguée à la protection des données à l'adresse suivante : [protectiondesdonnees-dpo@univ-eiffel.fr](mailto:protectiondesdonnees-dpo@univ-eiffel.fr).*

*Le cas échéant, vous pouvez également exercer vos droits de rectification et d'effacement sur ces données, obtenir la limitation de leur traitement ou vous y opposer pour motif légitime, hors les cas où la loi en dispose autrement.*

*Si vous pensez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur le site internet de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>) ou par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07*